

DEL 22-089

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

6 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

7 décembre 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L’an deux mille vingt deux

Le treize décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Eric ANDRE, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER et Marie CHEVALIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 22 décembre 2022 et que la convocation au Conseil a été faite le 6 décembre 2022

ETAIENT ABSENTS Mélanie BOCQUENET (donne pouvoir à Christian POIRIER), Philippine DANGREAU (donne pouvoir à Hakim ACHIBET), Benoît CHAUVIN (donne pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Pierre CASTILLON (donne pouvoir à Eric ANDRE), Nicolas ROUGET (donne pouvoir à Damienne FLEURY), Pascale FEGER, Louis MASSARD (donne pouvoir à Philippe PAUMIER) et Jérôme DELISLE (donne pouvoir à Marie CHEVALIER).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse BAYBAY

OBJET : Budget Primitif Locaux Commerciaux 2023

Rapporteur : Fanny PIRA

Le Budget Primitif des Locaux Commerciaux emporte habituellement peu de variations, reposant principalement sur des recettes liées aux loyers encaissés et des dépenses liées aux remboursements d’emprunt et travaux d’entretien courant.

Le BP 2023 intègre pour la première fois un scénario de cession d’une case commerciale, en raison de l’intention formulée par le BISTROZ d’acquérir la case commerciale A qu’il occupe depuis 2019.

Dans ce cadre, le BP 2023 a été élaboré dans l’hypothèse d’une cession de cette case commerciale au 1^{er} avril 2023.

Le prix de vente estimé s’élève à ce stade à 259 546,46 euros déduction faite des loyers déjà versés, d’une part, et de la réévaluation du prix de cession de l’indice des locaux commerciaux du 2^{ème} trimestre 2022 (dernier indice connu à ce jour – susceptible de variation à la date de la cession).

Les loyers du BISTROZ sont ainsi calculés jusqu’au mois de mars 2023, soit pour un montant de 2.952,80 euros.

Au vu de ces éléments, la commune prévoit de rembourser intégralement l’emprunt souscrit pour ce projet. Le capital restant dû s’établit à 198 294 euros. L’indemnité de remboursement anticipée s’élèvera à environ 477 euros.

Le montant de la vente dépassant le montant du remboursement du capital de l’emprunt, le solde de cette somme sera affecté pour d’éventuels travaux futurs.

En revanche, à ce stade, le BP 2023 ne prend pas en compte les coûts de la mise en place d’une copropriété regroupant la commune et le BISTROZ. Ces éléments seront affinés lors du vote du Budget Supplémentaire 2023 en avril prochain.



DEL 22-089

Section de fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
N° Compte	Libellé	Dépenses	N° Compte	Libellé	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	13 883,63 €	74741	Commune	63 067,06 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		752	Loyers	23 137,02 €
022	Dépenses imprévues	1 188,00 €	7588	Autres produits divers de gestion courante	
60611	Eau et assainissement	10 000,00 €			
60612	Energie et électricité	10 000,00 €			
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00 €			
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00 €			
615221	Entretien et réparation bâtiment	20 812,00 €			
63512	Taxes foncières	8 000,00 €			
6558	Autres contributions CENOVIA Taxe d'aménagement	- €			
6615	Ligne de trésorerie	- €			
66111	Intérêts des emprunts	2 933,35 €			
661122	ICNE	- 1 092,90 €			
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt	480,00 €			
6811	Amortissement	- €			
Total dépenses de fonctionnement		86 204,08 €	Total recettes de fonctionnement		86 204,08 €

DEL 22-089

Section d'investissement									
Dépenses d'investissement (Montant HT)					Recettes d'investissement				
N° Compte	Libellé	Dépenses nouvelles	RAR	Total dépenses	N° Compte	Libellé	Recettes Nouvelles	RAR	Total recettes
205	Droits et licences			- €	1641	Emprunt	0		- €
1641	Remboursement d'emprunt	9 661,26 €		9 661,26 €	021	Virement de la section de fonctionnement	13 883,63 €		13 883,63 €
166	Refinancement de dette	197 469,41 €		197 469,41 €		Subvention Etat (DETR)	0,00 €		0,00 €
2313	Constructions	66 317,42 €	- €	66 317,42 €	1321	Subvention Région	0,00 €		0,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			- €	1322	Amortissement	0,00 €		0,00 €
				- €	2115	Terrains bâtis	259 564,46 €		259 564,46 €
				- €					0,00 €
				- €					0,00 €
Total dépenses d'investissement		273 448,09 €	- €	273 448,09 €	Total recettes d'investissement		273 448,09 €	0,00 €	273 448,09 €

Au vu de ces éléments, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2023 des locaux commerciaux.

Votes

POUR : 26

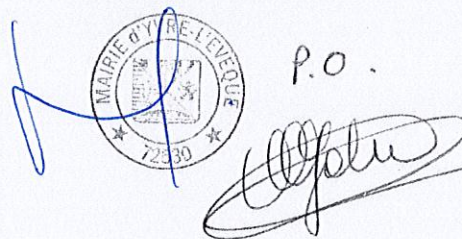
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yvré l'Evêque, le 21 décembre 2022

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire,
 Damienne FLEURY

 P.O.